



CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR DE LA FFBS

→ COLLEGE GENERAL

Assemblée générale électorale du 23 novembre 2024

- Formulaire **à joindre au dossier de candidature** de la liste concernée qui doit être adressé, **complet**, à l'attention de la **Commission de surveillance des opérations électorales** :
- par e-mail à csoe@ffbs.fr au plus tard le **11 septembre 2024** à 23h59,
 - ou par **courrier recommandé avec accusé de réception** (cachet de La Poste daté au plus tard du 11 septembre 2024) **au siège de la Fédération**, 41 rue de Fécamp, 75012 PARIS.

FORMULAIRE INDIVIDUEL

Je, soussigné :

Sexe* : Prénom* : Nom* :
Date de naissance* : E-mail* :
N° de licence* : Club de licence* :
Médecin* : oui non Ligue régionale* :

Déclare candidater au sein du **Comité directeur fédéral** sur la liste suivante*¹ :

.....

Dont la **tête de liste** est* :

Le (date de signature)* :

Signature* :

En étant candidat au Comité directeur de la FFBS, j'atteste sur l'honneur respecter les conditions fixées par les statuts et règlements fédéraux. Les informations recueillies sur ce formulaire le sont par la FFBS, association de loi 1901 dont le siège social est situé 41 rue de Fécamp 75012 Paris, France, en sa qualité de responsable de traitement. Elles font l'objet d'un traitement informatique à des fins de gestion :

- de votre candidature au sein du Comité directeur de la FFBS,
- et, en cas d'élection, de votre mandat (déclarations, communications, invitations aux différentes réunions, etc.).

Conformément à la [notice d'information de la FFBS en matière de protection des données à caractère personnel](https://ffbs.fr/rqpd/) (disponible à l'adresse suivante : <https://ffbs.fr/rqpd/>). Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez nous contacter par mail rqpd@ffbs.fr ou courrier adressé au siège fédéral avec la mention « RGPD ».

* mentions obligatoires

¹ Un candidat ne peut figurer que sur une seule liste de candidatures au collège général. Si un candidat a déjà signé un formulaire de candidature pour une autre liste, sa candidature est retirée de la liste la plus récemment déposée.

Un candidat peut être candidat au collège général et au sein d'un ou plusieurs collèges spéciaux. S'il est élu au sein d'un collège spécial et au collège général, il est remplacé au sein de ce dernier par la personne suivante de même sexe de la liste de candidatures du collège général à laquelle il est rattaché.